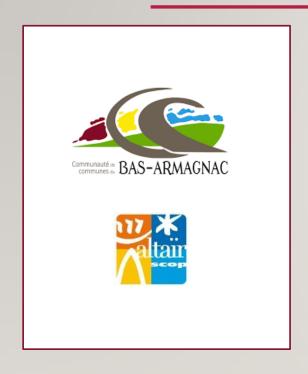
L'Amélioration de l'habitat privé en Bas-Armagnac



Programme d'Intérêt Général 2021-2024

Bilan année 2





Comité de pilotage du 19 février 2024

RAPPEL : LE PIG DU BAS-ARMAGNAC 2021-2024

Un programme mis en place depuis novembre 2021 pour 3 ans* avec un objectif annuel inchangé :

45 habitations de propriétaires occupants à améliorer par an, soit un nouvel objectif de 135 rénovations!

* convention initiale pour 3 ans + prorogation possible de 2 ans



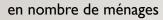
LES OBJECTIFS DE CE NOUVEAU PIG DU BAS-ARMAGNAC

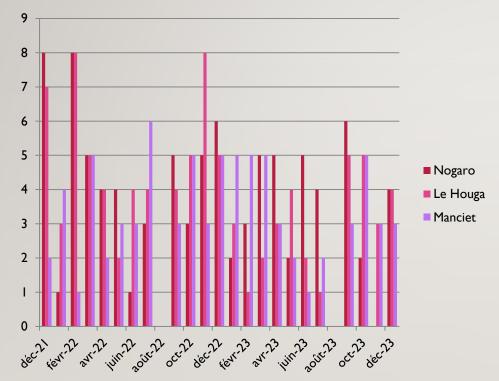
- Des priorités d'intervention inchangées :
 - ✓ Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
 - ✓ Amélioration de la performance énergétique des logements et lutte contre la précarité énergétique
 - ✓ Adaptation des logements aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou âgées
- Déclinaison des objectifs de réhabilitations :
- → L'amélioration des **135 logements de Propriétaires Occupants** (PO) sur 3 ans se décline ainsi :
 - √ 90 situations d'amélioration énergétique
 - √ 42 situations pour l'autonomie de la personne
 - √ 3 situations de lutte contre l'habitat indigne



LA FRÉQUENTATION DES PERMANENCES

Fréquentation mensuelle de chaque permanence





Fréquentation mensuelle cumulée





Une fréquentation de chacun des 3 lieux offrant une permanence.

Moyenne de 4 ménages renseignés/accompagnés par permanence.



LES RÉSULTATS AU 30/11/2023 SOIT À 2 ANS

Les chiffres clés

221 contacts établis





116 visites à domicile réalisées



62 dossiers déposés auprès de l'ANAH (dont 2 ayant fait l'objet d'un rejet)

34 dossiers déposés au cours de cette 2^{nde} année vs 28 en fin d'année 1 : des objectifs difficile à atteindre malgré une progression de 20%

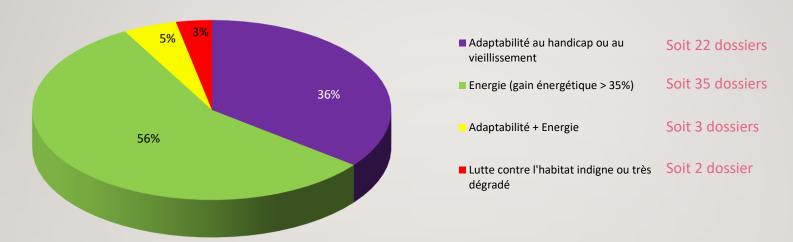
Une dynamique qui se poursuit! Au 15/02/2024, soit au cours des 2,5 derniers mois :

- √ 19 nouveaux contacts établis
- √ 11 nouvelles visites à domicile réalisées (+4 autres déjà programmées).
- √ 5 nouveaux dossiers déposés



ZOOM SUR LES DOSSIERS

Nature des travaux engagés (au 30 novembre 2023)



Typologie des ménages

PO "Très modestes"	45	73%
PO "Modestes"	17	27%
Total :	62	100%

Caractéristiques financières des dossiers

- Montant moyen des travaux : 20 976 € TTC
- Aide moyenne par dossier : 10 561 €, soit 50% du coût des travaux TTC

Rappels:

Année 1 du PIG (2021-2022)

- Montant moyen des travaux : 17 606 € TTC
- Aide moyenne par dossier : 9 423 €, soit 54%.

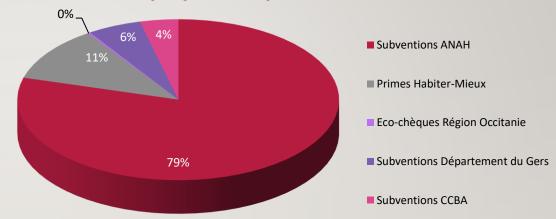
Période 2016-2021

- Montant moyen des travaux : 13 125 € TTC
- Aide moyenne par dossier : 8 333 €, soit 63%



ASPECTS FINANCIERS DE CES 2 ANNÉES

Participations financières au subventionnement des projets des particuliers



Eléments financiers

- √ 611 391 € de subventions mobilisées* (264 000 € en fin d'année 1)
- ✓ 1,3 M de travaux générés par les demandes d'amélioration de l'habitat (493 000 € TTC en fin d'année 1)

Subventions ANAH	485 478 €
Primes Habiter-Mieux	67 743 €
Eco-chèques Région Occitanie	1 500 €
Subventions Département du Gers	33 063 €
Subventions CCBA	23 607 €
Total:	611391€

* + valorisation possible des CEE (évaluée à près de 40 000 €). Possibilité entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, mais réintégration de leur valorisation exclusive par l'ANAH depuis le 01/01/2024!



UN RÉGIME D'AIDES ENCORE ET TOUJOURS... EN CONSTANTE ÉVOLUTION!

Avec l'entrée en vigueur d'évolutions majeures dans le subventionnement à l'amélioration de l'habitat privé... depuis le 1^{er} janvier 2024!



Anah: Un budget 2024 conséquent pour des objectifs ambitieux

➤ Le Conseil d'administration de l'Anah du 06/12/2023 a adopté un budget en forte hausse en adéquation avec des objectifs ambitieux pour accélérer la rénovation des logements.

Le budget initial 2024 adopté par le Conseil d'administration de l'Anah prévoit de mobiliser **6,2 milliards d'euros** pour financer des travaux d'amélioration de l'habitat, **en hausse de plus de 50** % par rapport au budget adopté pour 2023.



Anah: Un budget 2024 conséquent pour des objectifs ambitieux

Ce budget permettra:

- La mise en œuvre de la réforme de MaPrimeRénov' pour accélérer les rénovations d'ampleur.
- Le lancement de MaPrimeAdapt', la nouvelle aide unique pour adapter le parc de logements privés à la perte d'autonomie.
- Le renforcement, à travers **Ma Prime Logement Décent**, des aides au financement de travaux lourds pour remettre en état les logements indignes très dégradés.









Anah: Un budget 2024 conséquent pour des objectifs ambitieux

- MaPrimeRénov' évolue : priorité aux rénovations ambitieuses, avec un objectif de 200 000 rénovations d'ampleur en 2024.
 - Dans le cadre d'un parcours accompagné par un « Accompagnateur Rénov' » agréé par l'Anah, les ménages pourront bénéficier de financements beaucoup plus importants pouvant aller jusqu'à 90% de 70 000€ de travaux.
- MaPrimeAdapt': objectif d'adapter 680 000 logements dans les 10 prochaines années.
 - > Financement des travaux d'adaptation jusqu'à 70 % de 22 000€.
- Ma Prime Logement Décent : mieux financer les travaux lourds pour remettre en état les logements indignes très dégradés.
 - > Financement jusqu'à 80% de 70 000€ de travaux.



Ainsi, depuis le 1er janvier 2024 :

- Entrée en vigueur de ces nouvelles aides financières avec leurs barèmes renforcés.
- Accompagnement systématique par un opérateur agréé « accompagnateur renov » des ménages réalisant une rénovation d'ampleur.
- Présentation obligatoire d'un DPE pour bénéficier des aides MPR par geste et l'arrêt du financement des monogestes d'isolation (obligation de les inclure dans un bouquet de travaux dans le cadre d'un parcours d'accompagnement).



ET POUR ALLER PLUS LOIN...



Les rénovations énergétiques d'ampleur





Pour les rénovations d'ampleur : un « parcours accompagné »



L'aide est calculée en % de montant de travaux, revalorisé selon sauts de classe

Principes clés:

- → Condition d'éligibilité : 2 sauts de classe minimum ;
- → Prime calculée en % selon le nombre de sauts de classe effectués et le niveau de revenu du ménage.

Audits énergétiques :

- → harmonisation des différents critères relatifs aux audits énergétiques (qualifications, méthodologie de simulation, trames types, etc);
- → période de transition jusqu'au 1er avril avant entrée en vigueur obligatoire de cette nouvelle méthodologie.

	Plafond des dépenses éligibles	тмо	мо	INT	SUP
2 sauts de classe	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
3 sauts de classe	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT)
4 sauts de classe	70 000 € (HT)				
Bonification	sortie de passoire		+ 10 %	% (HT)	
Ecrêt	ement (TTC)	100 %	80 %	60 %	40 %

- Les rénovations des logements G, F et E peuvent être effectuées en 2 étapes dans un délai maximal de 5 ans
- Une bonification est mise en place pour les passoires thermiques, à condition que l'étiquette D soit atteinte a minima



5

L'adaptabilité des logements à la perte d'autonomie des occupants





L'aide à l'adaptation des logements : MaPrimeAdapt'



WiaPrimeAdapt Ma vie change, mon logement s'adapte	Ma Prime Adapt'	
Ressources	revenus très modestes	revenus modestes
AMO	obligatoire	obligatoire
Financement AMO	oui	Oui
Plafond max travaux	22 000€ HT	22 000€ HT
Taux de financement	70%	50%

Eligibilité:

- → Dès 70 ans, sans conditions de GIR
- → 60-69 ans avec conditions de GIR
- → Personnes en situation de handicap (taux d'incapacité 50% ou bénéficiaire PCH)
- → Conditions de ressources (TMO / MO)



La lutte contre l'habitat dégradé et les logements indignes





L'aide à la rénovation de logements indignes



Ma Prime Logement Décent

Pour un logement digne et durable	Ma Prime Logement Décent	
Ressources	Revenus très modestes	Revenus modestes
Financement AMO	oui	Oui
Plafond max travaux	70 000€ HT	70 000€ HT
Taux de financement	80%	60%
Taux d'écrêtement	100% TTC	80% TTC
Prime de sortie de passoire	10%	10%
Etiquette énergétique éligible	Toutes	Toutes
Etiquette de sortie minimum	Е	E



06/12/2023

L'amélioration et la création de logements locatifs





Les aides pour les propriétaires bailleurs



Pour la rénovation énergétique



- MaPrimeRénov': mêmes conditions que pour les PO
- MaPrimeRénov' parcours accompagné :
 - Pour les INT / SUP : mêmes conditions que pour les PO dès le 1er janvier
 - Pour les TMO / MO : mêmes conditions que pour les PO dès le 1er juillet



Pour l'adaptation des logements



MaPrimeAdapt':

- Pour les locataires : mêmes conditions que les PO
- Pour les PB: jusqu'à 21 000 € / logement (sans conditions de ressources) + conventionnement



Pour les travaux LHI



Ma Prime Logement Décent :

- jusqu'à 28 000€ / logement (sans conditions de ressources)
- Conventionnement obligatoire



Exemples de financements de rénovations énergétiques et écrêtements





Parcours accompagné : écrêtement



Principe général

- Le calcul de l'écrêtement se fait sur la base de la dépense TTC (y.c. si le montant est supérieur au plafond de dépenses éligibles).
- Le total des aides percues par le ménage (aides complémentaires locales ou des caisses de retraite comprises) ne pourra pas dépasser ce montant d'écrêtement (taux d'écrêtement * dépense TTC).
- Si le total des aides perçues dépasse ce montant, la subvention « parcours accompagné » est réduite pour que le cumul de l'ensemble des aides n'excède pas le montant d'écrêtement

Le financement de McnAccompagnateurRénov' est calculé à part, et ne rentre pas dans ce calcul.

Exemples concrets Ménage TMO Ménage INT Ménage SUP 37 000 € de travaux HT 74 000 € de travaux HT 60 000€ de travaux HT (39 035 € TTC) (78 070 € TTC) (63 300 € TTC) Gain de 2 classes (F à D) Gain de 4 classes (G à C) Gain de 3 classes (E à B) 45% d'aides + 10% de bonification sortie de passoire 80% d'aides + 10% de bonification 35 % d'aides sans bonification sortie énergétique sortie de passoire energétique de passoire énergétique 38 500 € d'aide potentielle* 33 300 € d'aide potentielle 19 250 € d'aide potentielle 6 000 € d'aides locales 7 000 € d'aides locales 7 000 € d'aides locales Écrêtement à 100% TTC Écrêtement à 60% TTC Écrêtement à 40% TTC Le total des aides ne peut pas dépasser 46 842 € Le total des aides ne peut pas dépasser 25 320 € Le total des aides ne peut pas dépasser 39 035€ L'aide est écrêtée de 265 € L'aide n'est pas écrêtée L'aide est écrêtée de 930€ Aides de l'ANAH à hauteur de 33 035 € Aides de l'ANAH à hauteur de 38 500€ Aides de l'ANAH à hauteur de 18 320 € 7 000 € d'aides locales 6 000 € d'aides locales 7 000 € d'aides locales



23

EXEMPLES DE RÉALISATIONS



Détails d'un dossier « Double thématique »

Travaux d'amélioration de la performance énergétique et d'adaptation du logement d'une maison d'habitation ancienne par un couple « PO Très Modeste »

Nature des travaux (permettant l'atteinte d'un gain énergétique de 52%) :

- ✓ Mise en place de menuiseries double vitrage
- ✓ Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air
- ✓ Mise en place d'une VMC simple flux Hygro B
- ✓ Adaptation de la salle de bain y compris agrandissement

Avant travaux



Après travaux

Subventionnement PIG

16 509€ HT dont 14 461 € HT subventionnable soit 17 795 € TTC

Montant des travaux

✓ Anah (50% du HT) : 7 230 €

✓ Département : 2 664 €

✓ CCBA: 1 000 €

Total aides publiques : 10 894 € (Soit 61% du montant TTC des travaux)

Le projet énergétique ne serait aujourd'hui plus financé car saut d'une classe uniquement.







Détails d'un dossier « Autonomie »



Travaux d'adaptation du logement d'une maison d'habitation de 1970 par une personne seule « PO Très Modeste »

Nature des travaux (permettant l'atteinte d'un gain énergétique de 58%) :

- ✓ Adaptation de la salle de bain
- ✓ Mise en place d'un monte escalier





Avant travaux





Après travaux



EXEMPLE D'UN PROJET 2024 DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



Détails d'un dossier « LHI »



Travaux de réhabilitation d'une maison d'habitation ancienne éligible à **« Ma Prime Logement décent »** occupée par une mère célibataire et ses trois enfants depuis plus de 3 ans « PO Très Modestes »

Nature des travaux (Saut de 3 classes de D à A):

- √ Isolation des murs par l'intérieur
- ✓ Mise en place de menuiseries double vitrage
- ✓ Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air
- ✓ Mise en place d'un ballon thermodynamique + VMC
- ✓ Rénovation globale de structure, couverture, électricité...

Avance des aides de l'ANAH à réaliser par la Procivis Sacicap



Montant des travaux estimés	Subventionnement PIG estimé
68 910 € HT soit 74 258 € TTC	 ✓ Anah (80% du HT): 55 128 € ✓ Département: 5 000 € ✓ CCBA: I 000 €
	Total aides publiques : 61 128 € (Soit 82 % du montant TTC des travaux)







Une opération portée par :



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAS-ARMAGNAC

avec le concours financier de :













